

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS INSTAGRAM

Bagel Corner – Jeu concours spécial Roland-Garros

Article 1 — Société organisatrice

La société Bagel Corner (ci-après « l'Organisateur ») organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat sur Instagram intitulé “**Jeu concours spécial Roland-Garros**”.

Article 2 — Durée du jeu

Le jeu concours se déroule du **27 avril 2026 à 10h00** au **10 mai 2026 à 23h59 inclus**.

Toute participation en dehors de cette période sera considérée comme nulle.

Article 3 — Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est limitée à **une seule participation par personne et par compte Instagram** pendant toute la durée du jeu.

Toute tentative de participations multiples ou frauduleuses entraînera l'annulation des participations concernées.

Sont exclus :

- les collaborateurs du siège Bagel Corner
- les franchisés et salariés du réseau
- toute personne ayant participé à l'organisation du jeu

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 — Modalités de participation

Pour participer, il convient de :

- Liker la publication du concours
- Suivre le compte Instagram @BagelCorner
- Commenter la publication en identifiant au moins une personne

Participation bonus (facultative)

Le partage de la publication en story avec mention de @BagelCorner permet de bénéficier d'une chance supplémentaire lors du tirage au sort.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou non conforme au présent règlement sera invalidée.

Article 5 — Désignation des gagnants

51 gagnants distincts seront désignés par tirage au sort parmi les participations conformes :

- **1 gagnant** remportera 1 lot composé de **2 places pour les quarts de finale de Roland-Garros**
- **25 gagnants** remporteront chacun **1 bagel offert**
- **25 gagnants** remporteront chacun **1 boisson offerte**

⚠ Un même participant ne pourra remporter qu'un seul lot.

Le tirage au sort aura lieu le **12 mai 2026**.

Les gagnants seront contactés par message privé Instagram.

Sans réponse du gagnant sous **48 heures**, l'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un nouveau tirage.

Article 6 — Dotations

51 lots sont mis en jeu, pour une valeur commerciale indicative totale de **465 € TTC**, répartis comme suit :

Lot n°1 (1 gagnant)

- 2 places pour les quarts de finale de Roland-Garros
- **Valeur commerciale indicative : 170 € TTC**

Lots n°2 à n°26 (25 gagnants)

- 1 bagel offert par gagnant
- **Valeur unitaire indicative : 8,90 € TTC**
- **Valeur totale : 222,50 € TTC**

Lots n°27 à n°51 (25 gagnants)

- 1 boisson offerte par gagnant
- **Valeur unitaire indicative : 2,90 € TTC**
- **Valeur totale : 72,50 € TTC**

Conditions d'utilisation des lots Bagel / Boisson

Les lots "bagel" et "boisson" seront remis sous forme de bon envoyé par message privé Instagram.

Ces bons :

- sont valables jusqu'au **15 juin 2026 inclus**
- sont utilisables dans **l'ensemble des restaurants Bagel Corner en France**
- sont valables **uniquement en restaurant**
- sont exclus de la livraison et du click & collect
- sont non échangeables, non remboursables et ne peuvent donner lieu à contrepartie financière

Conditions spécifiques au lot billetterie

Les billets :

- sont personnels et non échangeables
- **ne pourront faire l'objet d'aucune revente**
- ne peuvent donner lieu à contrepartie financière

Les éventuels frais de transport, hébergement ou dépenses annexes liés à l'utilisation du lot restent à la charge du gagnant.

Article 7 — Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas :

- de dysfonctionnement d'Instagram ou problème technique empêchant la participation
- de fraude ou participation non conforme
- de modification, report ou annulation de l'événement Roland-Garros

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu concours.

Article 8 — Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du jeu sont utilisées exclusivement pour la gestion du concours et l'attribution des lots.

Conformément à la réglementation applicable, les participants disposent de droits d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 9 — Instagram

Ce jeu concours n'est ni géré, ni sponsorisé, ni associé à Instagram.

Instagram est entièrement dégage de toute responsabilité concernant cette opération.

Article 10 — Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement pourra être communiqué à toute personne en faisant la demande auprès de l'Organisateur.